

# CARNET D'HISTOIRE

N°2. Novembre 2022



## Sommaire :

- Description de la paroisse de Noailles en 1779.
- Comment l'Abbé Legros voit Noailles en 1786.
- Le 14 juillet 1790 à Noailles, c'est aussi la fête de la Fédération
- Abolition des privilèges et destruction du château de La Fage.
- Louis Marie de Noailles.
- Louis Joseph Alexis, comte de Noailles.
- Une petite histoire d'ici...



Le général Vicomte de Noailles (Château de Maintenon).

## Éditorial.

*Noailles, il y a 200 ans...*

*Ce deuxième "Carnet d'histoire" que vous propose la commission patrimoine vous présente quelques pages décrivant Noailles il y a 200 ans, quand de Paroisse elle est devenue Commune.*

*Nous vous avons proposé, lors des journées du patrimoine, de découvrir les noms de lieux de la commune en 1824. Ce carnet nous fera remonter 50 ans en arrière, avant et pendant la révolution :*

*A quoi ressemblait la paroisse de Noailles, de quoi vivaient ses habitants...?*

*Un seul carnet ne suffirait pas à raconter dans le détail les événements qui s'y sont déroulés. Il en faudrait plusieurs, qui sont peut être à venir...*

*En attendant, vous trouverez dans ce carnet deux textes la décrivant telle qu'elle était avant la révolution. Vous y découvrirez qu'à Noailles comme partout en France, le 14 juillet 1790 fut un jour de fête. Vous y lirez deux récits différents des journées de troubles qui conduisirent à la destruction du château de La Fage.*

*Vous apprendrez comment deux membres de la famille de Noailles ont joué un rôle important, le père pendant la révolution et l'empire, le fils, quant à lui, lors de la restauration.*

*Et pour terminer, une "petite histoire d'ici" vous racontera comment la vente des biens nationaux n'a pas été une bonne affaire pour tout le monde...*

*En dernière page de ce carnet, un "glossaire" vous permettra de mieux comprendre certains termes utilisés à l'époque. Et dans les textes que nous avons reproduits, nous avons essayé de respecter l'orthographe et le style des documents originaux, ce qui n'en rend pas forcément la lecture aisée et n'est certainement pas à prendre pour modèle...*

*Nous vous souhaitons une bonne lecture.*

## **Description de la paroisse de Noailles en 1779, d'après la « Minute du Rôle de la Paroisse de Noailles ».** **(Source : "Des grottes aux abîmes")**

### **LA PAROISSE DE NOAILLES ET SON AGRICULTURE DIX ANS AVANT LA REVOLUTION**

Le Seigneur Duc d'Ayen est seigneur de cette paroisse, a la moyenne et basse justice, il est Seigneur foncier à qui les rentes sont dues. La totalité de la dixme appartient au chapitre de Noailles et au Doyen du même chapitre.

Les habitants ne sont point dans l'aisance, ils vivent mal, il n'y a aucun commerce dans cette Paroisse que le croit des bestiaux qui est de peu de conséquence.

Il y a des foires établies qui se tiennent les premiers samedis de chaque mois pour la vente des bestiaux, mais ces foires sont peu fréquentées. Il n'y a aucun marché.

L'étendue de cette paroisse contient 2982 setérées.

La paroisse de Noailles est composée de 120 feux, éloignée de la ville de Brive d'une heure au sud.

Le terrain y est léger et sablonneux pour la majeure partie, le surplus en terre argileuse.

On n'y sème que du seigle et quelques menus grains.

L'étendue de cette Paroisse se divise par 4 cantons, chaque canton est composé de plusieurs villages énoncés dans le tableau de cantonnement ci-joint :

LE BOURG composé des villages de la Barbonerie, le Bouissou, Valette, Malfarge et Chandroux.

PEYREBRUNE composé des villages de Peyrebrune, Manianne et Coutinard.

FAGE composé des villages de la Chaume, la Côte, Couze, fage et le Devers.

MADELBOS composé des villages de Madelbos, Lamouroux, Mourajoux et Puylaborie.

Canton du Bourg : 23 domaines.

Canton de Peyrebrune : 4 domaines.

Canton de Fage : 12 domaines.

Canton de Madelbos : 9 domaines.

La taille y est tarifiée et répartie sur les propriétaires cultivateurs, métayers et colons relativement à leurs possessions détaillées dans ce rôle par nature de terrain réduit à une classe chacune dont le produit est évalué par un tarif énoncé en tête de ce rôle.

il fut fait en 1750 une nouvelle minute pour l'imposition du vingtième ; le revenu des fonds fut fixé par un tarif de production énoncé en tête de ce rôle sur des connaissances locales.

En 1774 l'imposition du vingtième fut augmentée par ordre de M. l'intendant d'un cinquième, et en 1777 elle fut encore augmentée d'un dixième.

C'est sur le rôle des tailles vérifié annuellement par un commissaire contradictoirement avec les habitants que le contrôleur a pris connaissance des possessions de chaque particulier.

La mesure des fonds est la setérée composée de 20 000 pieds de superficie qui réduit à la mesure de Paris fait 41 perches 7 pieds 1/11. Elle se divise en deux cartonnées et la cartonnée en 10 coupes.

Le journal de vigne est le 1/4 de la setérée.

la mesure de grains est celle de Brive qu'on nomme septier composé de 2 quartons et le quarton de 10 coupes.

## TERRES LABOURABLES

"La setérée de terre labourable s'ensemence de deux ans en deux ans, la première année on seigle et se repose la deuxième. L'année où elle s'ensemence produit deux septiers déduction faite de la fumure qui est environ de 1/3 qui font les 2/3 d'un septier, et de la disme, sur quoi déduire la moitié revenant au métayer ou colon pour les frais de culture et récoltes suivant l'usage constamment établi en cette Province.

## RETADIS

Ces sortes de fonds sont très mauvais, ils ne se cultivent que tous les 5 ans; le produit de la setérée de l'année de récolte équivalait au 2/3 de celle de la terre labourable.

## CHAMP FROID

Cette qualité de fond n'est susceptible d'aucune production, ce ne sont que des sables brûlés par l'ardeur du soleil, où on mène paître les bêtes à laine une partie de l'année.

## CHATAIGNERAIE

Il y a peu de châtaigniers, ce ne sont que des arbres épars et de peu de produit. La setérée produit année commune de 4 à 5 quarts de châtaignes vertes déduction faite de la portion donnée à celui qui les ramasse.

## BOIS TAILLIS

Il n'y a des bois taillis que dans le canton appelé Fage, ils ne sont point en coupe réglée, les habitants les coupent à fur et à mesure de leurs besoins; chaque setérée peut produire au bout de 20 ans, 4 brasses et 400 fagots déduction faite de la portion donnée à celui qui en fait l'exploitation.

## PRES

Les prés sont maigres et ne reçoivent que l'eau du ciel. La setérée ne produit année commune qu'une charretée de foin de 5 à 6 quintaux. on observe que ces prés ne donnent point de secondes herbes à pouvoir faucher, ils servent de pacages après la première herbe coupée; ce produit qui est de peu de conséquence peut tenir lieu des frais de fauchage et de récolte.

## PACAGES

Le pacage sert à la depaissance des bestiaux. Les habitants en ont évalué la setérée au 1/4 de celle du pré.

## VIGNES

La setérée de vigne est composée de 4 journaux qui produisent année commune un demi muid de vin sur quoi déduire la moitié donnée au vigneron qui les cultive pour frais de culture et récolte. Le reste est pour le propriétaire.

## JARDINS

Cette nature de fonds est un objet d'une modique étendue. Chaque particulier en possède quelques lambeaux dont l'étendue n'est point énoncée au rôle des tailles ni au 20me. Le produit n'est que quelques légumes pour l'usage des particuliers. Ces jardins sont ordinairement plus ou moins grands selon la grandeur des maisons et on sont un accessoire, lesquelles maisons seront taxées différemment: celles dépendant des fonds de labourage avec charrue et celles des artisans et journaliers. "

**En 1786, l'abbé Legros (1744-1811), vicaire de la collégiale de Saint-Martial de Limoges, puis chanoine de la cathédrale et surtout continuateur du grand érudit limousin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Nadaud, vint à Noailles pour s'y documenter dans le cadre de son "Mémoires historiques pour les chapitres du Limousin". Voyons comment il décrit alors notre commune...**

Mémoire pour le Chapitre de Noailles.

Abbé Legros (1786)

(...)

L'Eglise est petite; le Sanctuaire assez propre ; l'autel a pour tabernacle une urne fort jolie et d'un goût exquis. les armes de noailles sont sur la principale porte.

le Doyen-curé a une maison a lui seul. il la faisoit rebâtir en août 1786. lorsque j'y ai été. le Chanoine de Brive loge aussi à son particulier dans une autre maison du bourg ; mais les quatre autres Chanoines sont logés dans le Château de noailles , qui est composé de deux grosses tours quarrées, au milieu desquelles est un grand corps de logis. les armes de noailles sont sur la principale porte : le Duc entretient la maison en seul, pour les grandes réparations . On a détruit en cette année 1786. une autre tour fort élevée, qui masquoit la vue du château du côté du nord. C'est la 3<sup>e</sup> des quatre anciennes tours ou châteaux qu'on voyoit autrefois sur ce plateau qui est fort élevé et d'où on découvre les plus beaux points de vue. les deux qui existent encore, et qui forment les deux bouts du Château moderne, sont celles de noailles et de lignerac : on a détruit celles de Conroc et de Malefeyde.

les Chanoines portent l'aumusse au Chœur, et font l'office par hebdomades : le Doyen fait la sienne comme les autres : ils disent vêpres et Complies du jour, matines et laudes pour le lendemain au Chœur, à voix basse, le soir, à 3 heures et demie, et le matin, à dix heures, ils disent les petites heures et chantent la messe. ils chantent aussi vêpres les dimanches et les jours de fête chômée.

le S.Sacrement ne repose pas au maître autel, mais à celui de la paroisse, qui est auprès du Chœur, dans une chapelle, du côté de l'évangile. le Curé a sa sacristie à part.

il y a une horloge avec un cadran au haut du Clocher ou pinacle. les heures sont frappées par la 2<sup>e</sup> cloche.

Chacun des 4 Chanoines qui habitent le Château a son appartement séparé et vit en son particulier : ils s'invitent pourtant quelquefois. ils sont obligés d'envoyer tous les jours chercher leurs provisions à Brive, dont ils sont éloignés de plus d'une grande lieue.

## Reliques

On conserve dans cette Eglise partie du Chef et quelques autres petites reliques de S.Eutrope de Saintes, Martyr, et une parcelle de la vraie Croix de N.S. données par mrs. de noailles. Ces reliques sont renfermées dans deux petites chasses de cuivre émaillé, fort anciennes, qu'on tient dans une petite armoire, qui a servi autrefois de tabernacle, et qui est placée sur le vestiaire de la sacristie.

## Sépultures

il y a plusieurs cercueils de plomb dans un caveau de l'Eglise, qui sont des tombeaux des Prêtres ou des Seigneurs de noailles : on n'a pas pu me dire desquels. il n'y a absolument dans cette Eglise aucune épitaphe ni inscription.



Description du lieu de noailles.

nous en avons déjà dit quelque chose ci-dessus. voici ce que j'y ai remarqué de plus.

le château est sur une élévation, d'où on découvre la campagne fort au loin de tous côtés. Chacun des Chanoines a un petit jardin. l'Eglise est tout près du Château, et n'en est séparée que par une petite place publique. le Presbytère, ou maison du Doyen-Curé est tout près de l'Eglise. Devant le Château au midi, est une plateforme, ou terrasse, dans laquelle il y a un puits, qui fournit de l'eau aux Chanoines, presque seuls habitants de ce lieu.

*Sous cette terrasse est une place assez vaste, mais en glacis, qui sert de foirail.*

On y tient une foire tous les 1<sup>ers</sup> Samedis de chaque mois.

le Bourg est fort peu de chose : il n'est composé que de l'Eglise, du Château, et de quelques maisons éparées, et il se prolonge depuis le Château, vers le couchant, jusqu'à la grand route de toulouse, sur laquelle il y a trois ou quatre maisons, dont une est occupée par un ouvrier qui fait des chaises de paille assez grossières, qu'il débite à Brive et aux environs. C'est la seule industrie que j'y aie vue.

Du Château et Bourg de noailles on voit le Château de la farge du côté du midi, qui paraît bien bâti, et qui appartient au Duc de noailles. il est habité par un fermier, et il est situé à un bon quart de lieue de celui de noailles. il y a dit-on, dans celui de la farge une salle, qui réfléchit le son de la voix humaine, de manière qu'une personne placée à un coin de cette salle est entendue au coin opposé, quelque bas qu'elle puisse parler. Ce phénomène est produit, à ce qu'on prétend, par la construction de la voute de cette pièce, qu'on dit être fort grande.

au nord de noailles, et à un bon quart de lieue de là, en tirant vers brive, et par l'ancienne route de toulouse, on voit une montagne caverneuse, où il y a des restes d'appartements, qu'on dit avoir été l'ancien château de noailles. ils sont tous taillés dans le roc, et ils ont servi depuis de logement à un ermite, qui a été supprimé depuis long-temps, parce que le dernier qui a habité ces antres affreux assassinoit dit-on les passants. Ce pourroit bien être un conte de vieille. quoiqu'il en soit, on appelle ce lieu les Grottes de l'amoureux, et on les montre aux étrangers comme une curiosité digne d'attention.

Sur la nouvelle route, et près de ces cavernes, on voit un autre rocher, qui a été coupé pour faire le chemin, et qui est aussi creux que le précédent. il semble qu'il va s'écraser et assommer les passants. (...)



- **Le 14 juillet, jour de Fête nationale depuis 1880**

La loi faisant du 14 juillet une journée de Fête nationale annuelle a été promulguée le 6 juillet 1880. Si le 14 juillet est généralement associé à la prise de la Bastille en 1789, c'est dans les faits le 14 juillet 1790, jour de la fête de la Fédération, qui est officiellement commémoré en France depuis plus d'un siècle.

- **Le 14 juillet 1790, date de la Fête de la Fédération**

Depuis l'été 1789, dans toutes les provinces françaises se sont créées des « fédérations » régionales de gardes nationaux. La Commune de Paris, sous l'impulsion de Lafayette, adopte le principe d'une grande Fédération nationale regroupant des représentants des fédérations locales qui doivent se réunir à Paris le 14 juillet 1790.

Le jour dit, 14 000 soldats fédérés arrivent donc à Paris et défilent sous la bannière de leur département, de la Bastille jusqu'au Champ-de-Mars, devant 400 000 spectateurs. Une grande messe est célébrée par Talleyrand. La Fayette, en tant que capitaine de la garde nationale parisienne, prête le serment de la Constitution décidé par l'Assemblée nationale ; puis le roi Louis XVI jure de maintenir la Constitution. L'aspiration à l'union nationale triomphe et la cérémonie se transforme en grande fête populaire.

(<https://www.gouvernement.fr/le-14-juillet-jour-de-fete-nationale-depuis-1880>)

### **Le 14 juillet 1790 à Noailles, c'est aussi la fête de la Fédération :**

"Extrait des Registres de la Municipalité de Noailles

*Aujourd'hui Onze juillet mil sept cent quatre vingt dix Le maire et officier municipaux de la Commune de Noailles s'empressants de S'unir personnellement au Pacte fédératif que tous les français alloient Contracter le quatorze du meme mois ayant convoqué pour cet effet tous les citoyens de la paroisse de Noailles pour que tous participassent à Cette auguste Cérémonie cette convocation faite en la manière accoutumée leD (ledit) jour onze juillet*

*Et advenant leD (ledit) jour quatorze juillet mil Sept cent quatre vingt Dix Tous les habitants en effet s'étant rendus pour assister à la Grand Messe solennelle a laquelle tous les chanoines du Chapitre de noailles ont assisté et pendant laquelle L'un desD (desdits) Chanoines a prononcé un Beau Discours; la messe finie L'officiant s'est présenté à l'Entrée du Chœur les Portes ouvertes alors tous les yeux fixés Sur cet Respectable Pasteur La main Levée Le premier, Dès le moment Nous l'avons tous joyeusement secondé pour la prestation du serment Civique que tous avons faits D'être fidèles a la Nation, a la loi et au Roy; Ensuite on a chanté le Te Deum et on a fait sonner toutes les cloches. Après Vesprée Le Chapitre S'est rendu en procession Sur la place ou Devoit se faire le feu de joye et ou estoit planté le Mayt, Les Viellards ayant Retrouvé Des forces pour Suivre cette procession, que tout le peuple Suit, La garde nationale Sur les armes Soutenant les deux lignes l'officiant et les Chanoines a leur tour allument le feu ; Nouvelles acclamations De joye Les Cris Eclatent De toute parts et Chacun Repette mille fois avec les marques d'une allegresse inesprimable Vive la Nation, Vive la loy, Vive le Roy, Vive L'assemblée nationale*

*Sur la fin du jour de Cette Fette nous nous sommes assemblés en la maison commune aux fins de proceder à la Relation du present procès Verbal que nous avons Couché avec le plus Vif interet sur nos Registres fait et Délibéré a Noailles le SusD (susdit) jour mois et an que Dessus, Signé au registre Lajoinie Maire serre officier mpal (municipal) gillet procureur de la Commune et Delmas Secrétaire"*

## Abolition des privilèges et destruction du château de La Fage.

L'abolition des *privilèges* a été votée le 4 août 1789 par l'assemblée constituante. Le Vicomte Louis Marie de Noailles y prit une part importante. (Voir encadré).

En fait seuls les privilèges honorifiques sont abolis immédiatement et sans indemnités. Les privilèges portant sur les impôts perçus par les seigneurs ou sur les propriétés sont déclarés rachetables, c'est-à-dire qu'ils seront perçus jusqu'au paiement complet de leur montant estimé augmenté des intérêts.

Les utilisateurs des terres soumises à redevances seigneuriales doivent continuer le versement des impôts tant que le montant estimé n'est pas remboursé. En attendant le remboursement définitif, il faut en plus verser des intérêts fixés à 3 % annuels. Les seigneurs ne sont pas obligés de présenter les titres où sont inscrites les redevances, la coutume étant jugée suffisante pour justifier la perception des droits.

Les paysans eurent l'impression d'avoir été dupés. Dans certaines régions, on refuse de payer les redevances et il y a des troubles. ([https://fr.vikidia.org/wiki/Abolition\\_des\\_privil%C3%A8ges](https://fr.vikidia.org/wiki/Abolition_des_privil%C3%A8ges))

### Des troubles à La Fage. Deux récits d'une même affaire...

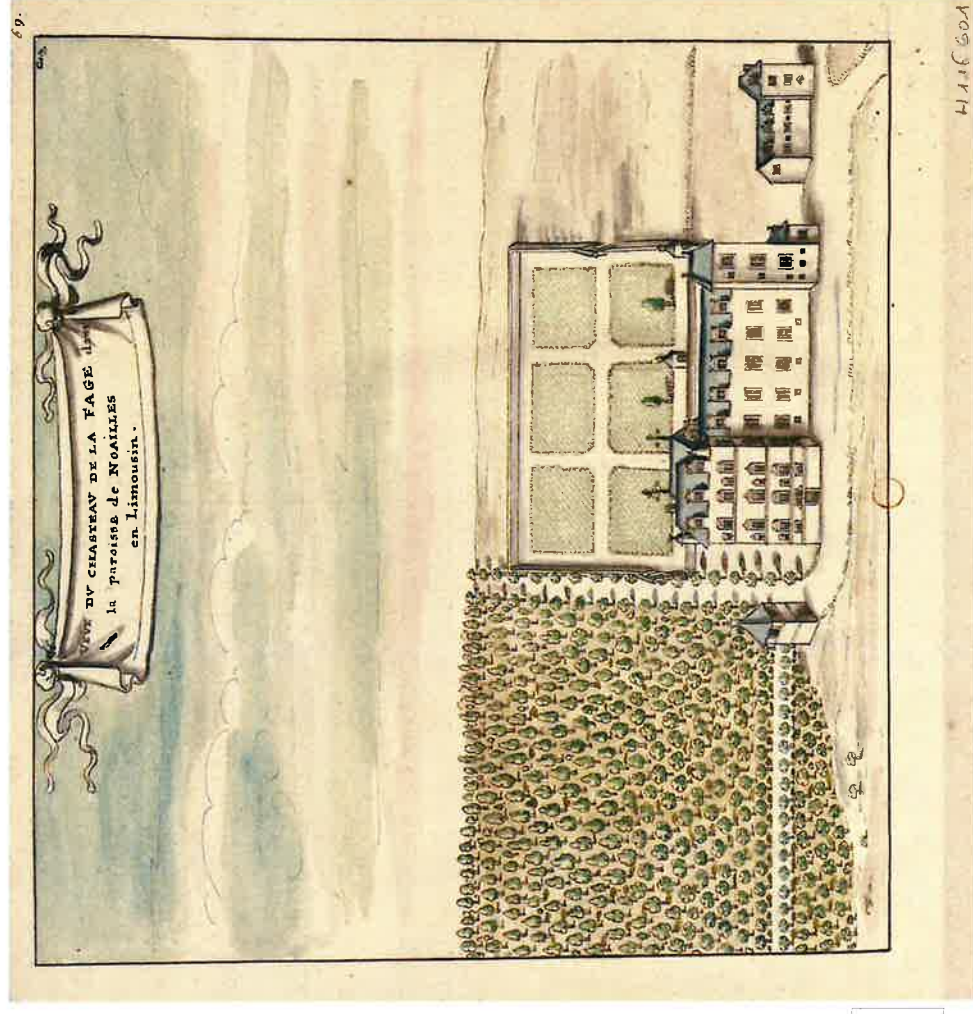
*"A Nespouls, le 3 septembre (1790) à l'aube, quatre cents hommes se rendent au château de La Fage pour s'enquérir de la présence de personnes suspectes; Malgré l'opposition du Maire qui exige leur départ immédiat, ils commencent alors à démolir les grilles et toitures de tours. Les mêmes scènes se reproduisent les jours suivants au château de Noailles (...)"*

*(Jean Boutier, Campagnes en émois, Révoltes et Révolution en Bas-Limousin, 1789-1800)*

*"En 1790, les paysans de Nespouls vinrent à Noailles avec l'intention de mettre au pillage le château, après avoir brûlé en partie celui de la Fage. Accueillis par les chanoines qui y résidaient encore, ils acceptèrent de boire et de manger. Le repas, à en croire la tradition fut pantagruélique. Les émeutiers, ivres morts, passèrent plusieurs heures couchés sous les tables à "cuver leur saoulerie". Les Noailles furent gens calmes et pas un d'entre eux ne prit part alors à cette émeute."*

*(Abbé Maret)*

Gravure de droite : vue du château de La Fage au 18ème siècle.  
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France





En flânant à l'église, vous découvrirez une plaque sur le mur sud :

**"ici est déposé le cœur du Général Vicomte de Noailles mortellement blessé le 31 décembre 1803 en vue de La Havane. Ses soldats ont rapporté ce cœur en France suspendu à leur drapeau."**

Ce cœur est celui de **Louis Marie de Noailles** :

Louis-Marie, vicomte de Noailles, naquit en 1756.

« Partisan (...) des idées démocratiques, ce fut lui qui, dans la nuit orageuse du 4 au 5 août 1789, (...) proposa, dans l'assemblée des états-généraux, l'égale répartition des impôts .le rachat des droits féodaux, la suppression des corvées seigneuriales et des servitudes personnelles. »

Il siège ensuite à l'Assemblée constituante jusqu'à l'automne 1791, puis reprend sa carrière militaire avant de démissionner et d'émigrer pour la Grande Bretagne puis pour les États-Unis,

Son épouse est guillotinée le 4 thermidor (22 juillet 1794) avec sa mère et sa grand-mère. Ses parents sont aussi guillotinisés en 1794.

Lors de l'avènement de Bonaparte, il fut rayé de la liste des émigrés et se mit à la disposition du général de Rochambeau qui luttait contre les anglais à Saint Domingue : "Dès qu'il fut question d'abandonner l'île de Saint-Domingue, le vicomte de Noailles offrit au gouverneur de transporter à la Havane une partie de la garnison, en trompant la vigilance de la flotte britannique. Il était déjà loin de la flotte britannique, lorsqu'il fut rencontré, vers le matin, par une corvette anglaise d'une force bien supérieure à celle du bâtiment qu'il montait. Il forme immédiatement l'audacieux projet de couronner sa téméraire entreprise en se rendant maître de cette corvette. Suivi de trente grenadiers, il monte à l'abordage; après un quart d'heure d'une lutte opiniâtre, les Anglais rendent les armes, et le vicomte de Noailles fait entrer sa prise dans le port de la Havane. Mais il avait été blessé dans le combat, et il mourut le 9 janvier 1804. Son cœur fut enfermé dans une boîte d'argent par ses grenadiers qui l'attachèrent à leur drapeau. »

Son nom figure sur l'arc de triomphe à Paris,



(Source : le biographe universel 1842. Gallica.bnf.fr / BnF)



Portrait : château de Maintenon.

## Louis Joseph Alexis, comte de Noailles.

Homme politique français né le 01 juin 1783 à Paris et décédé le 14 mai 1835 à Paris.

*"Le vicomte de Noailles (page précédente) avait eu deux fils (...) Le second de ses fils est mort au passage de la Bérésina, L'aîné naquit le 1er juin 1783: il s'est fait connaître sous le nom de comte Alexis de Noailles.*

*Ses opinions (...) ont été aussi exaltées que celles de son père, mais dans un sens contraire."*

Manifestant son opposition à l'empire, il fut emprisonné par Fouché. Exilé en 1811, il se rend en Suisse, puis à la cour de Louis XVIII en Angleterre avant de devenir aide de camp de Bernadotte, Maréchal d'Empire devenu prince royal de Suède et ennemi de Napoléon.

*"Pendant la première restauration, le comte Alexis de Noailles fut nommé aide de camp du comte d'Artois (...) et ministre plénipotentiaire au congrès de Vienne..."*

Il a été élu Président du conseil général de la Corrèze et député de la Corrèze. C'est lui qui fit restaurer le château et l'église.

*En 1825, le Comte Alexis de Noailles, ministre d'état, établit dans le bourg de Noailles deux écoles de frères et de sœurs. (Abbé Marret).*

Il fit construire en face du château le bâtiment que nous connaissons aujourd'hui et qui fut celui où la congrégation de Portieux établit une école et un pensionnat qui devint, de 1828 à 1856, la "maison mère" de la congrégation en Limousin et dans les départements voisins .

(Source : le biographe universel 1842. Gallica.bnf.fr / BnF)



## Une petite histoire d'ici...

### L'achat des biens nationaux, Une bonne affaire ?

Pendant la révolution, les biens de l'église et de certains nobles émigrés furent confisqués et vendus aux enchères, pour résoudre la crise financière.

A Noailles ont été ainsi vendus les biens du chapitre et ceux de la famille de Noailles.

C'est ainsi que le château de La Fage fut acquis par un entrepreneur qui transforma les pierres en chaux !

Si quelques particuliers ont pu alors réaliser de bonnes affaires, ce ne fut pas le cas de tout le monde, comme le raconte la lettre suivante. (Notez au passage comment l'auteur s'adresse aux représentants du peuple en les nommant « Nos seigneurs»...)



A Nos Augustes Représentants  
A L'assemblée Nationale

Renvoyé au Cré d'aliénation  
(Signature illisible)

Nos Seigneurs

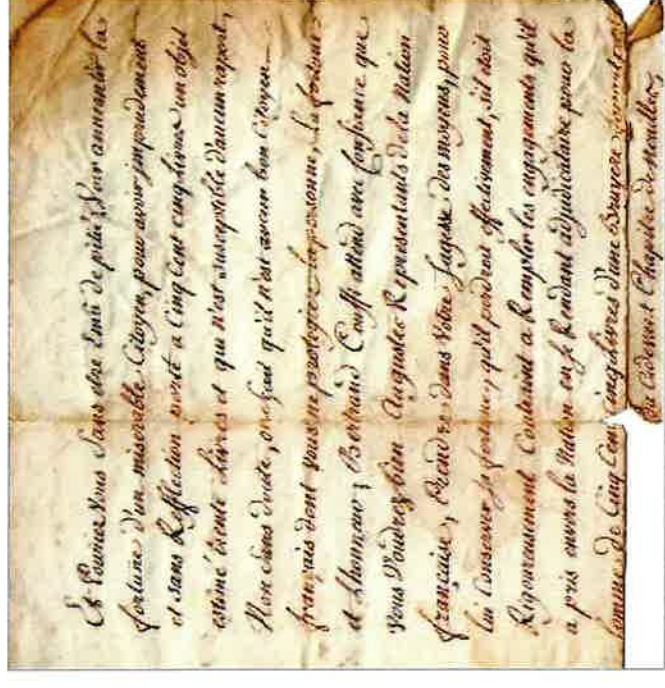
Vous venez de faire le Bonheur de tous les français, et vous permettez à tout Citoyen de s'adresser à ses représentants quand il aura quelque pétition à faire, La médiocrité des fortunes L'éloignement de la capitale ne seront donc plus aujourd'hui, des obstacles pour un citoyen français Dans quelle position qu'il se trouve, a vous faire parvenir, ses plaintes ses représentations Ses Pétitions, C'est ainsi que L'ordre se soutient Sur les bases de la justice et de la Confiance Bertrand Couffy pauvre Citoyen de la paroisse de Noailles en bas Limousin District de Brive Département de la Corrèze justement rempli et animé de cette Confiance, vient implorer Votre Clemence.

Le 25 février Dernier s'étant Présenté aux Enchères des Certains biens Nationaux Dependants du cy Devant Chapitre de Noailles, il se rendit adjudicataire d'un fonds dont il ne Connoissoit ni la qualité, ni la Contenance, pas même l'estimation des Experts qui ne l'avoient portée qu'à trente Livres Et sur sa folle enchère, il lui fut adjugé à celle de Cinq Cent et cinq Livres. Mais quelle a été sa Surprise, Lorsque Reconnaissant Son imprudence et sa Légèreté il a vu que ce fonds n'étoit qu'une bruyère D'aucun rapport ni même susceptible D'aucune amélioration, Lorsque revenu à la réflexion, il a reconnu que le prix De Cette adjudication, étoit au Dessus de ses facultés ; alors il s'est muni d'un Certificat de la municipalité et il a formé sa Pétition au District Tendante à ce qu'il fut fait de nouvelles affiches et des Nouvelles Enchères pour cet objet, Le District de Brives ainsi que le Directoire du Département de la Corrèze ont unanimement rejeté sa pétition, les deux ???????? administratifs ont Declare que L'engagement contracté par Bertrand Couffy a raison de son acquisition, ne pouvoit être annulé que par un Decret de L'assemblée nationale. Sans doute, que les ??? administratifs quoique Voyant bertrand Couffy plus à plaindre que blamable ne pouvoient annuler les engagements qu'il avoit pris envers La Nation, Vous Seuls, Augustes Représentants, Pouvez Declarer Cette adjudication Comme non avenue, et Decreter qu'il sera procédé à de nouvelles Enchères De ce fonds.

Et Pourriez vous Sans etre Emû de pitié , Voir anéantir la fortune d'un misérable Citoyen, pour avoir imprudemment et sans réflexion porté a Cinq Cent cinq Livres un objet estimé trente Livres et qui n'est susceptible D'aucun raport , Non Sans doute , on Sait qu'il n'est aucun bon Citoyen français dont vous ne protégeriez la personne , La fortune et L'honneur ; Bertrand Couffy attend avec confiance que Vous Voudrez bien Augustes Représentants De la Nation française, prendre dans Votre Sagesse Des moyens , pour lui Conserver la fortune , qu'il perdroit effectivement , s'il étoit Rigoureusement Contraint a Remplir les engagements qu'il a pris envers la Nation en se Rendant adjudicataire pour la somme de Cinq Cent cinq Livres D'une Bruyere faisant part

du Cidevant Chapitre De Noailles  
a Noailles Ce 15 juin 1791 L'an  
liberté. Couffy (signature)

municipaux De la Communauté  
?? L'acquisition faite par le pétitionnaire  
??? cy Dessus, ne fut estimée que la somme  
experts nommés par le Directoire du District  
Couffy L'encherit imprudemment a la somme  
.en foy de ce avons Signé le 16 juin 1791 :  
(signature) off. m.pal.  
(signature) ?? de la Commune



Ce Pourriez vous Sans etre Emû de pitié, Voir anéantir la  
fortune d'un misérable Citoyen, pour avoir imprudemment  
et sans réflexion porté a Cinq Cent cinq Livres un objet  
estimé trente Livres et qui n'est susceptible d'aucun raport,  
Non Sans doute, on Sait qu'il n'est aucun bon Citoyen  
français dont vous ne protégerez l'honneur, La fortune  
et l'honneur ; Bertrand Couffy attend avec confiance que  
vous Voudrez bien Augustes Représentants De la Nation  
française, Prendre dans Votre Sagesse Des moyens, pour  
lui Conserver la fortune, qu'il perdroit effectivement, s'il étoit  
Rigoureusement Contraint a Remplir les engagements qu'il  
a pris envers la Nation en se Rendant adjudicataire pour la  
somme De Cinq Cent cinq Livres D'une Bruyere faisant part  
du Cidevant Chapitre De Noailles

Vu la pétition Des ??? parts et Le certificat ??? au bas , Le comite D'aliénation estime qu'il n'y a lieu a délibérer  
a paris le 3 juillet 1791  
(signatures)



## TERMES AGRICOLES, ANCIENNES MESURES.

**Foirail** : endroit, espace où se tiennent les foires. A Noailles, elles se tenaient devant le château, à l'emplacement du monument aux morts actuel, lieu désigné "**en glaciis**" c'est-à-dire dégagé et en légère pente.

**croit des bestiaux** : élevage

**Retadis** : Les retadis sont de mauvais fonds ensemencés en seigle tous les sept ou huit ans ; le produit de la sétéree de l'année est un septième de la récolte normale

**sétéree** : surface que l'on peut ensemençer avec un setier de grains. Le setier, unité de volume étant variable selon la ville ou la province, la sétéree l'est aussi ! C'est pourquoi le rédacteur convertit en mesure de Paris pour faciliter la compréhension...

**La perche de Paris** : 18 pieds de côté, soit 324 pieds carrés, soit 34,17 m<sup>2</sup>.

**Le pied carré** : 144 pouces, soit 0,10546 m<sup>2</sup>.

la sétéree est de 41 perches et 7,5 pieds soit 1401,76 m<sup>2</sup> (0.14ha), la **cartonnée** équivaut à 700 m<sup>2</sup> et la **coupe** à 70 m<sup>2</sup>.

**Le journal de vigne est de 350 m<sup>2</sup>.**

Il s'agissait de la quantité de terre qu'un homme pouvait travailler en une journée. Sa superficie varie donc en fonction du travail à y effectuer selon la culture... La sétéree de vigne est de 4 journaux donc 1400 m<sup>2</sup>.

**Quarton** : unité de volume qui contient 2.2 l : le **septier** est donc de 4.4 et la coupe de 22 cl.

**Quintal** (pluriel quintaux) : 100 kilogrammes.

**Brasse de bois** : en Corrèze, la **brasse de Brive** valait 2,329 stères alors que la brasse de Tulle correspondait à 2,14 stères

**Le muid** : correspond à 2 feuilletes, soit 274 litres.

**Charretée** : contenu d'une charrette.

## TERMES RELIGIEUX

**dixme /disme** : **dîme** : dixième partie des récoltes que l'on verse à l'église.

**Chanoines** : clercs attachés à une église dite collégiale et regroupés au sein d'un **chapitre**. Ils assurent le chant lors des offices aux heures canonicales et conseillent leur doyen qui fait aussi office de curé de la paroisse. "Le chapitre de Noailles fondé l'an 1557, composé d'un Doyen, de cinq Chanoines, et de deux chantres, après avoir existé 235 ans a été supprimé par un décret de l'Assemblée Nationale sur la fin de 1790." (Abbé Marret) Le **chantre** est celui qui remplit l'office de maître de chœur, qui entonne et préside au chant.

**Fête chômée** : jour où l'on ne travaille pas. Il y avait avant la révolution plus de cinquante jours de fêtes chômées.

**Aumusse** : sorte de cape ou de pèlerine à capuchon portée par les chanoines.

**Hebdomade** : semaine de sept jours.

**Vesprée** : soirée, fin de journée.

**Les heures canonicales** : **Les Vêpres** correspondent au soir (quand il fait encore jour). Puis, **les Complies** marquent le moment avant le coucher. Enfin, **les Matines** correspondent au milieu de la nuit (minuit), et **les Laudes** correspondent à l'aurore et constituent une louage au soleil qui va se lever.

**Sources** :

<https://histoire-genealogie.com/Les-poids-et-mesures-sous-l-Ancien-Regime.https://www.periberry.com/article-mots-perdu-du-perigord-suite-des-b-debut-des-c-108655681.html>

Perrier Antoine. Quelques noms du vocabulaire de géographie agraire du Limousin.

In: Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 33, fascicule 3, 1962.

pp. 255-266.

<https://www.cnrtl.fr/definition/quarton>.

<https://jeretiens.net/les-heures-canonicales-matines-laudes-prime-tierce-sextone-vepres-complies/>

